

Les membres du jury
du CAPES interne de Philosophie (2017)

À Monsieur Jean-Michel BLANQUER
Ministre de l'Éducation nationale
110 rue de Grenelle
75007 PARIS

Le 3 octobre 2017

Monsieur le Ministre,

Nous nous adressons à vous en tant que membres du jury du concours du CAPES interne de philosophie (session 2017) pour vous dire notre surprise, notre regret et notre incompréhension devant la fermeture brutale de ce concours, constatée en cette rentrée 2017.

Alors que la date limite d'inscription aux concours d'enseignement pour la session 2018 est le 12 octobre 2017, l'inscription au CAPES interne de philosophie n'est plus proposée à côté des quinze disciplines qui le demeurent. Nous ne comprenons pas que *seul* ce CAPES soit ainsi touché – alors même que le programme officiel est encore disponible sur le site dédié du Ministère (« Devenir enseignant »).

Rien ne laissait prévoir cette décision incompréhensible. Supposerait-elle la réalité d'un excès de titulaires dans notre discipline ? Mais la proportion de contractuels, nous le savons, y est particulièrement élevée – bien plus élevée que dans de nombreuses disciplines. Supposerait-elle une désaffection des candidats ? Mais chacune des cinq dernières sessions a vu s'inscrire entre 360 et 440 candidats. Il faut enfin savoir que la faible augmentation du nombre de professeurs de philosophie est en proportion très inférieure à la croissance de l'effectif des élèves depuis cinq ans (celle-ci, depuis la rentrée 2012, est de l'ordre de 5,5 % pour une augmentation de seulement 3,1 % de l'effectif des professeurs de philosophie).

Cette fermeture du CAPES interne de philosophie, dont nous ne voulons imaginer un seul instant qu'elle soit officialisée, serait à l'évidence une très mauvaise nouvelle pour notre discipline. Elle porterait en particulier un mauvais coup aux collègues qui ont commencé à (re-)préparer le concours, dont le programme a été publié, normalement, le 21 avril dernier. Et l'on ne pourrait manquer, en outre, de s'étonner devant le déséquilibre en faveur de l'enseignement privé, puisque le CAER, quant à lui, reste ouvert.

Nous tenons à rappeler que ce concours améliore assurément et définitivement les conditions de travail et de vie de plusieurs dizaines de nos collègues chaque année, en général les plus maltraités en termes de déplacements, de nombre de classes à prendre en charge et de lycées à fréquenter, mais également en termes de reconnaissance et de rémunération. Ces collègues, dont nous avons écoutés, aiment et assurent la mission qui leur est confiée : une titularisation vient valider la confiance que Recteurs et Inspecteurs d'Académie leur ont accordée, les soulager de plusieurs années de précarité et leur offrir, enfin, quelque perspective d'avenir.

Aussi, en tant que membres du jury désigné par le Ministre de l'Éducation Nationale et ayant pour fonction de veiller à la meilleure formation des candidats (l'oral d'un tel concours est explicitement reconnue par les textes comme une « épreuve professionnelle »), nous protestons au nom des intérêts et des droits des candidats. Nous nous alarmons de ce qu'ils se retrouvent privés de passer un concours qu'ils préparent depuis plusieurs mois au prix, le plus souvent, d'un sacrifice de leurs vacances d'été qui est – pour les salariés suremployés qu'ils sont – la seule période sur laquelle ils peuvent compter pour travailler efficacement à leur réussite.

Nous vous demandons donc expressément, Monsieur le Ministre, le rétablissement du CAPES interne de philosophie, et vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments respectueux.

Arnaud BOUANICHE (Lille). Philippe DANINO (Paris). Nicolas DUBOS (Lille). Grégori JEAN (Nice). Nadine LAVAND (Bordeaux). Bruno PARADIS (Paris). Pierre-Louis SALLES (Paris). Fulcran TEISSERENC (Nancy).